



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 3 de l'ordre du jour	IOPC/APR19/3/3	
Date	25 février 2019	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92AES23	
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC72	●
Assemblée du Fonds complémentaire	SAES7	

SINISTRES DONT LES FIPOL ONT À CONNAITRE — FONDS DE 1992

HEBEI SPIRIT

Note du Secrétariat

Objet du document:	Informers le Comité exécutif du Fonds de 1992 des faits les plus récents concernant ce sinistre.
Résumé:	<p>Le 7 décembre 2007, le <i>Hebei Spirit</i> (146 848 tjb) a été heurté par le ponton-grue <i>Samsung N° 1</i> alors qu'il était au mouillage à environ 5 milles au large de Taean, sur la côte occidentale de la République de Corée. Environ 10 900 tonnes de pétrole brut se sont déversées du <i>Hebei Spirit</i> dans la mer. Les trois provinces méridionales de la côte ouest de la République de Corée ont été touchées à des degrés divers.</p> <p><i>Procédure en limitation engagée par le propriétaire du Hebei Spirit</i></p> <p>Au total, 127 483 demandes d'indemnisation représentant un montant de KRW 4 227 milliards (£ 2 915 millions)^{<1>} ont été déposées dans le cadre d'une procédure en limitation engagée par le propriétaire du navire. En janvier 2013, le tribunal de limitation a rendu son jugement, accordant KRW 738 milliards (£ 509 millions). Un nombre considérable d'oppositions ont été déposées auprès du tribunal de Seosan par les demandeurs et le Fonds de 1992.</p> <p>Toutes les demandes sauf 38 ont été finalisées et les tribunaux coréens ont accordé un montant total de KRW 432,9 milliards (£ 299 millions). Dans la grande majorité de leurs jugements les tribunaux ont retenu l'évaluation des demandes effectuée par le Fonds de 1992.</p> <p><i>Procédures judiciaires engagées contre le Fonds de 1992</i></p> <p>Au total 117 504 actions en justice distinctes ont été déposées devant le tribunal de Seosan contre le Fonds de 1992 pour protéger les droits à indemnisation des demandeurs. Le tribunal a décidé de ne pas aller plus avant dans les différentes actions en attendant le résultat des procédures d'opposition qui portaient sur les mêmes demandes d'indemnisation.</p>

^{<1>} Le taux de change utilisé dans ce document (au 14 janvier 2019) est £ 1 = KRW 1 449,96, sauf en ce qui concerne les paiements effectués par le Fonds de 1992 pour lesquels la conversion a été réalisée au taux en vigueur à la date du paiement.

Bilan des demandes d'indemnisation

Le Skuld Club avait versé des indemnités pour un montant de KRW 186,8 milliards^{<2>} (£ 129 millions). Le Fonds de 1992 a versé des indemnités d'un total de KRW 107,3 milliards (£ 69 millions) au Gouvernement de la République de Corée, dont KRW 67,3 milliards (£ 41,5 millions) au titre de demandes subrogées à un niveau de paiement fixé à 60 %, et KRW 40 milliards (£ 27,5 millions) constituaient une avance. Le montant d'indemnisation actuellement disponible est de KRW 27,5 milliards (£ 19 millions).

Versement d'une soulte au Skuld Club

En avril 2017, le Comité exécutif a autorisé l'Administrateur à effectuer au Skuld Club un paiement anticipé d'environ KRW 22 milliards (£ 15 millions) afin d'éviter au Club de ponctionner son propre budget pendant une longue période compte tenu du montant qui à terme lui sera dû. Le paiement a été effectué en mai 2017.

Faits nouveaux:*Constitution du fonds de limitation*

En novembre 2018, le tribunal de limitation de Seosan a publié pour ce sinistre le tableau de répartition prévu par la Convention de 1992 sur la responsabilité civile (CLC de 1992). Le montant que ce tribunal a demandé au Skuld Club de déposer (89,77 millions de DTS plus intérêts) s'élevait à KRW 230,9 milliards (£ 159,2 millions), dont KRW 139,4 milliards (£ 96,1 millions) en principal et KRW 91,5 milliards (£ 63,1 millions) en intérêts. En décembre 2018, 38 demandeurs avaient contesté le tableau de répartition. Les oppositions de 36 de ces demandeurs portaient sur les montants versés par le Skuld Club et peuvent donc avoir une incidence sur le montant de l'indemnisation que le Fonds de 1992 devra au Skuld Club.

Versement d'une soulte au Skuld Club

D'après le taux de change appliqué par le tribunal de limitation, le Skuld Club a versé KRW 47,4 milliards (£ 32,7 millions) de plus que sa limite (KRW 139,4 milliards). De ce fait, et compte tenu du paiement d'une soulte de KRW 22 milliards effectué à titre provisoire en avril 2017, le montant dû au Skuld Club serait de KRW 25,4 milliards (£ 17,6 millions). Toutefois, en raison des 38 oppositions au tableau de répartition, ce chiffre n'est pas définitif.

Accord bilatéral entre le Fonds de 1992 et le Gouvernement de la République de Corée

Étant donné que l'affaire touche bientôt à sa fin, l'Administrateur et le Gouvernement de la République de Corée étudient actuellement la possibilité de parvenir à un accord aux termes duquel le Fonds de 1992 transférerait le montant d'indemnisation restant disponible au Gouvernement pour que celui-ci règle toutes les demandes restantes. D'autres réunions auront lieu à la fin de février et en mars 2019. L'Administrateur espère fournir de plus amples détails au Comité exécutif dans un additif au présent document.

^{<2>} Le Skuld Club avait basé son calcul provisoire du montant de limitation sur le taux de change en vigueur au 18 novembre 2008, date à laquelle la lettre d'engagement a été déposée auprès du tribunal de limitation. Le tribunal de limitation a constitué un fonds de limitation le 13 novembre 2018. À cette date, le tribunal a fixé le montant du fonds de limitation à KRW 139 376 902 000 plus intérêts.

Documents pertinents:	Le rapport en ligne sur le sinistre du Hebei Spirit figure sous la section 'Sinistres' du site Web des FIPOL.
Mesures à prendre:	<u>Comité exécutif du Fonds de 1992</u> Décider si il y a lieu d'autoriser l'Administrateur à effectuer un versement de KRW 22 milliards au Skuld Club.

1 Résumé du sinistre

Navire	<i>Hebei Spirit</i>
Date du sinistre	7 décembre 2007
Lieu du sinistre	Taeon (République de Corée)
Cause du sinistre	Abordage
Quantité d'hydrocarbures déversée	Environ 10 900 tonnes de pétrole brut
Zone touchée	Les trois provinces méridionales de la côte ouest de la République de Corée
État du pavillon du navire	Chine
Jauge brute	146 848 tjb
Assureur P&I	China Shipowners Mutual Insurance Association (China P&I)/ Assuranceforeningen Skuld (Gjensidig) (Skuld Club)
Limite fixée par la CLC	89,77 millions de DTS
Applicabilité de STOPIA/TOPIA	Non applicables
Limite fixée par la CLC et la Convention portant création du Fonds	203 millions de DTS, soit KRW 321,6 milliards
Indemnisation en dernière position	Un certain nombre d'autorités centrales et locales 'restent en dernière position' pour ce qui est de leurs demandes d'indemnisation.
Procédures judiciaires	i) Procédure en limitation de responsabilité engagée par le propriétaire du <i>Hebei Spirit</i> (section 4); ii) Deux actions en justice intentées par un éleveur d'huîtres et de coquilles d'arches à Taeon, après une demande de nouveau procès (section 5.1); iii) 36 procédures d'opposition à la décision du tribunal de limitation (section 4.2); et iv) Procédures judiciaires engagées contre le Fonds de 1992 (section 5.2).

2 Rappel des faits

Les faits à l'origine de ce sinistre sont résumés ci-dessus et présentés plus en détail dans [le rapport en ligne sur le sinistre du Hebei Spirit](#).

3 Demandes d'indemnisation

- 3.1 Au total, 127 483 demandes d'indemnisation s'élevant à KRW 4 227 milliards ont été déposées dans le cadre de la procédure en limitation. Le 15 janvier 2013, le tribunal de limitation s'est prononcé, accordant KRW 738 milliards pour 63 213 demandes et en rejetant 64 270.

3.2 Au 29 janvier 2019, 127 481 demandes déposées dans le cadre de la procédure en limitation avaient fait l'objet d'un règlement et pour 59 597 demandes un montant total de KRW 432,9 milliards (£ 299 millions) avait été octroyé. Au total, 67 886 demandes ont été rejetées. Deux sont toujours en instance et 36 demandeurs ont contesté le tableau de répartition proposé par le tribunal de limitation (section 4.2).

Paiement effectué au Skuld Club

3.3 L'indemnisation totale due au titre du sinistre du *Hebei Spirit* en vertu des Conventions de 1992 (203 millions de DTS) a été fixée en mars 2008 à KRW 321,6 milliards. En novembre 2018, le tribunal de limitation a converti le montant de limitation prévu par la CLC de 1992 (89,77 millions de DTS) en KRW 139 376 902 000 en appliquant le taux de change de 1 DTS = KRW 1 552,60.

3.4 Avant que le tribunal de limitation ne se prononce, le Skuld Club avait effectué des paiements intérimaires d'environ KRW 186,8 milliards sur la base d'un accord de coopération signé en juillet 2008 entre le propriétaire du navire, le Skuld Club et le Gouvernement de la République de Corée. Aux termes de cet accord, le Skuld Club s'était engagé à régler aux demandeurs l'intégralité de leurs demandes d'indemnisation évaluées par le Fonds et le Skuld Club à hauteur de la limite fixée par le Club.

3.5 Le Gouvernement s'est engagé, si le tribunal de limitation exigeait par la suite que le Skuld Club dépose le montant de limitation au tribunal, à effectuer lui-même le dépôt.

3.6 Afin de commencer à effectuer des paiements sans attendre la décision du tribunal de limitation sur le taux de change, le Skuld Club avait converti 89,77 millions de DTS en won coréens en appliquant le taux de change en vigueur au mois de novembre 2008, lorsqu'il avait déposé une lettre d'engagement auprès du tribunal de limitation. Pour des raisons liées à la crise financière de 2008, ce taux était beaucoup plus élevé que celui appliqué par la suite par le tribunal de limitation.

3.7 En avril 2017, l'Administrateur a exprimé l'avis devant le Comité exécutif du Fonds de 1992 que si l'on appliquait le taux utilisé par le Fonds pour fixer le montant total d'indemnisation disponible en mars 2008, les versements effectués par le Skuld Club dépasseraient d'environ KRW 44 milliards (environ £ 30 millions) la limite fixée par la CLC de 1992 et le Fonds de 1992 devrait au Skuld Club une soulte correspondant à ce montant. En avril 2017, le Comité a autorisé l'Administrateur à effectuer au Skuld Club un paiement anticipé de KRW 22 milliards (£ 15 millions), soit 50 % de cette soulte, sur la base du montant qui serait finalement dû au Club. Ce paiement anticipé a été effectué en mai 2017.

3.8 Compte tenu du taux de change appliqué par le tribunal de limitation, le Skuld Club a effectué un trop-payé d'environ KRW 47,4 milliards au total. De ce fait, le montant dû par le Fonds de 1992 au Club s'élèverait à KRW 25,4 milliards.

3.9 Toutefois, 36 demandeurs ont contesté le montant accordé au Skuld Club dans le tableau de répartition, alléguant que celui-ci soit avait versé des indemnités erronées soit n'avait pas pris les mesures appropriées pour préserver le droit de subrogation. En conséquence, l'Administrateur propose que le Comité exécutif l'autorise à effectuer un paiement supplémentaire de KRW 22 milliards (£ 15,3 millions) au Skuld Club au titre du montant dû, en réservant un solde de KRW 3,4 milliards (£ 2,3 millions) à verser lorsque la procédure judiciaire sera terminée. Cette somme est calculée selon le tableau ci-dessous.

	Montant (en won coréens)
Limite prévue par la CLC (telle que fixée par le tribunal de limitation)	139 376 902 000
Paiements intérimaires du Skuld Club	186 831 480 571
Trop-payé effectué par le Skuld Club	47 454 578 571
Versement déjà effectué par le Fonds de 1992 au Skuld Club	22 000 000 000
Versement supplémentaire que le Fonds de 1992 devra effectuer au Skuld Club	22 000 000 000
Solde	3 454 578 571

Paiements effectués par le Gouvernement de la République de Corée

- 3.10 Une loi spéciale d'aide aux victimes du sinistre du *Hebei Spirit* et de remise en état du milieu marin, approuvée par l'Assemblée nationale de la République de Corée en mars 2008, est entrée en vigueur en juin 2008. En vertu de cette loi et en application de l'accord de coopération, le Gouvernement de la République de Corée a été autorisé à verser aux demandeurs la totalité des montants évalués par le Skuld Club et le Fonds de 1992. Le Gouvernement a indemnisé les demandeurs à hauteur de 100 % des montants évalués en application de la loi spéciale et a été subrogé dans les droits des demandeurs contre le Skuld Club et le Fonds de 1992.
- 3.11 Depuis que le Fonds de 1992 a commencé à verser des indemnités en juin 2015, le Gouvernement a soumis au Fonds des demandes subrogées totalisant KRW 191,6 milliards (£ 132 millions).

Paiements effectués au Gouvernement de la République de Corée

- 3.12 Le Fonds de 1992 a versé des indemnités d'un total de KRW 67,3 milliards (£ 41,5 millions) au Gouvernement de la République de Corée au titre de demandes subrogées au niveau de paiement fixé à 60 % des pertes établies.
- 3.13 En octobre 2017, le Comité exécutif a autorisé l'Administrateur à verser une avance de KRW 40 milliards (£ 27,5 millions) au Gouvernement pour lui permettre d'accélérer le processus de paiement et ainsi d'allouer les fonds disponibles aux demandeurs plus rapidement. Contre ce versement le Gouvernement s'engageait à décharger le Fonds de 1992 de ce montant et à délivrer le reçu et la décharge pertinents. Le paiement a été effectué en novembre 2017.
- 3.14 Le Fonds de 1992 a donc versé au total au Gouvernement KRW 107,3 milliards (£ 69 millions). Le Fonds dispose d'environ KRW 27,5 milliards (£ 18,6 millions) pour verser des indemnités aux demandeurs, comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

	Montant (en won coréens)
Pertes accordées par le tribunal de limitation	432 891 869 545
Montant d'indemnisation disponible	321 618 990 000
Montant versé par le Skuld Club	186 831 480 571
Montant payé par le Gouvernement et subrogé à l'encontre du Fonds de 1992	191 634 267 401
Montant versé par le Fonds de 1992 au Gouvernement	107 304 071 166
Solde	27 483 438 263

- 3.15 Vu que le tableau de répartition a été publié en novembre 2018 et que la fin de ce sinistre semble proche, l'Administrateur et le Gouvernement de la République de Corée étudient actuellement la possibilité de parvenir à un accord aux termes duquel le Fonds de 1992 transférerait le montant d'indemnisation restant disponible et le Gouvernement réglerait toutes les demandes restantes.

4 Procédure en limitation**4.1 Procédure engagée devant le tribunal de limitation par le propriétaire du *Hebei Spirit***

- 4.1.1 Au total, 127 483 demandes ont été déposées dans le cadre de la procédure en limitation. Le 15 janvier 2013, le tribunal de limitation a rendu son jugement, évaluant les pertes résultant du sinistre du *Hebei Spirit* à un total de KRW 738 milliards pour 63 213 demandes et rejetant 64 270 demandes. Quelque 150 367 oppositions au jugement du tribunal de limitation ont été déposées devant le tribunal de Seosan (87 204 par les demandeurs et 63 163 par le Club et le Fonds de 1992).

- 4.1.2 Les tribunaux ont rendu 194 jugements concernant 42 919 demandes. Les autres demandes ont été réglées par voie de médiation lorsque des questions de principe n'étaient pas en cause. 127 481 demandes ont été réglées par voie judiciaire et au total KRW 432,9 milliards (£ 299 millions) ont été accordés aux demandeurs. Deux affaires sont toujours en instance à la suite d'une demande de nouveau procès et 36 demandeurs se sont opposés au tableau de répartition présenté par le tribunal.
- 4.1.3 On trouvera un résumé des jugements rendus par le tribunal de Seosan, la cour d'appel et la Cour suprême dans [le rapport en ligne sur le sinistre du Hebei Spirit](#), qui peut être consulté dans la section 'Sinistres' du site Web des FIPOL.
- 4.2 Constitution du fonds de limitation
- 4.2.1 En novembre 2018, le tribunal de limitation de Seosan a constitué le fonds de limitation du *Hebei Spirit* et a établi un tableau de répartition pour ce sinistre, fixant le montant de limitation à KRW 230 861 609 346 (£ 159,2 millions), dont KRW 139 376 902 000 (£ 96,1 millions) en principal et KRW 91 484 707 346 (£ 63,1 millions) en intérêts, au taux de change de 1 DTS = KRW 1 552,60. Le Gouvernement, sur la base du deuxième accord de coopération signé avec le Skuld Club, a déposé KRW 230 861 609 346.
- 4.2.2 En décembre 2018, le tribunal de limitation avait reçu 38 oppositions au tableau de répartition. Deux des contestations portaient sur le montant des deux demandes qui font actuellement l'objet d'un nouveau procès (section 5.1 ci-dessous). Les 36 autres oppositions portent sur des demandes d'indemnisation pour des bateaux de pêche. Dans leurs oppositions, les 36 demandeurs ont fait valoir que le montant versé à titre d'indemnisation par le Skuld Club comme suite à leurs demandes, d'un montant total de KRW 336 738 714 (£ 232 240), ne devait pas faire partie de la demande subrogée présentée par le Skuld Club mais être ajouté à leurs demandes.
- 4.2.3 En janvier 2019, le tribunal de Seosan a rejeté toutes les oppositions. Au moment de la publication du présent document, les 36 demandeurs propriétaires des bateaux de pêche avaient fait appel de la décision devant la cour d'appel. On ne sait pas encore si l'autre demandeur interjettera également appel pour ses deux demandes.

5 Procédures judiciaires

5.1 Nouveau procès pour deux demandes d'indemnisation

- 5.1.1 Deux demandes sont toujours en instance du fait que le propriétaire de deux installations aquacoles a demandé un nouveau procès après l'arrêt rendu par la Cour suprême de Corée en mai 2018.
- 5.1.2 En juin 2018, à la suite de cet arrêt, le demandeur avait déposé deux demandes de nouveau procès.
- 5.1.3 Dans son arrêt de janvier 2019, la cour d'appel a rejeté les deux demandes de nouveau procès. Le demandeur a fait appel de cet arrêt devant la Cour suprême.

5.2 Procédures judiciaires engagées contre le Fonds de 1992

Au total, 117 504 demandeurs avaient intenté des actions en justice contre le Fonds de 1992 devant le tribunal de Seosan pour protéger leurs droits contre le Fonds. Le tribunal a décidé de ne pas aller plus avant dans les différentes actions pour le moment, étant donné que les mêmes demandes étaient traitées dans le cadre des procédures d'opposition. Quatorze demandes ont été retirées de ces procédures. Les autres actions sont toujours en cours.

6 Point de vue de l'Administrateur

- 6.1 Le montant des pertes établies s'élève maintenant à KRW 432,9 milliards (£ 299 millions). Toutes les demandes, sauf 38, ont été réglées.
- 6.2 Le Gouvernement de la République de Corée procède à l'indemnisation de toutes les victimes à hauteur de 100 % de leurs pertes établies et a subrogé ces paiements au Fonds de 1992. Tous les demandeurs, sauf 236, ont été indemnisés soit par le Skuld Club soit par le Gouvernement. Le Fonds de 1992 a versé KRW 107,3 milliards (£ 69 millions) d'indemnisation au Gouvernement pour ses demandes subrogées et KRW 27,5 milliards (£ 18,6 millions) sont toujours disponibles pour verser des indemnités au titre du sinistre.
- 6.3 Le Gouvernement s'efforce de prendre contact avec les autres demandeurs pour leur verser l'indemnité accordée par le tribunal.
- 6.4 Étant donné que la plupart des demandes d'indemnisation ont été finalisées par voie judiciaire et que le tribunal de limitation a pris sa décision concernant la répartition du fonds de limitation entre les demandeurs, l'Administrateur estime que le moment est venu d'essayer de parvenir à un accord avec le Gouvernement de la République de Corée pour clore le dossier. À cette fin, l'Administrateur a eu un certain nombre d'échanges utiles avec le Gouvernement au sujet d'un éventuel accord bilatéral qui permettrait au Fonds de 1992 de verser au Gouvernement le montant d'indemnisation disponible et fournirait les garanties dont le Fonds de 1992 aurait besoin pour se protéger d'éventuelles décisions judiciaires en sa défaveur.
- 6.5 L'Administrateur espère être en mesure de fournir de plus amples détails au Comité exécutif dans un additif au présent document.

7 Mesures à prendre

Comité exécutif du Fonds de 1992

Le Comité exécutif du Fonds de 1992 est invité à:

- a) prendre note des renseignements fournis dans le présent document; et
 - b) décider s'il y a lieu d'autoriser l'Administrateur à effectuer un versement de KRW 22 milliards au Skuld Club.
-